



VIOLENCE DOMESTIQUE

L'ÉGALITÉ DANS LES FAITS N'EST POSSIBLE QUE DANS DES RELATIONS SANS VIOLENCE

La violence domestique et sa manifestation la plus courante, la violence dans les relations de couple, causent avant tout de grandes souffrances humaines. Mais ce n'est pas tout : elles portent atteinte à des droits fondamentaux et contreviennent à la législation suisse.

Sur mandat du Conseil fédéral, nous renforçons et complétons depuis 2003 les mesures de lutte contre la violence de genre.

Nous nous concentrons sur la prévention ainsi que sur la lutte contre la violence dans les relations de couple et les situations de séparation. Nous tenons compte autant de la situation des victimes que de celle des auteur-e-s, quel que soit leur sexe.

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Bases légales

Notre site Internet fait un tour d'horizon des bases légales de la lutte contre la violence domestique, au niveau fédéral et cantonal.

www.ebg.admin.ch

Chiffres

La Statistique policière de la criminalité SPC recense chaque année le nombre de cas de violence domestique enregistrés par la police. Le site Internet de l'Office fédéral de la statistique OFS propose une analyse approfondie de ces données, qui permet notamment d'en retracer l'évolution. L'OFS tient aussi une statistique de l'aide aux victimes d'infractions.

www.statistique.admin.ch > Criminalité, droit pénal > Violences domestiques

Conséquence pour la société dans son ensemble

Outre la souffrance des personnes concernées, la violence domestique est à l'origine de coûts qui incombent à l'ensemble de la société. Une étude du BFEG a calculé ces coûts pour la police, la justice, les structures d'assistance, le système de santé et la productivité (pertes dues à la maladie, à l'invalidité et aux décès). En se basant sur des estimations prudentes, on estime que la violence domestique coûte 164 à 287 millions de francs par an.

Causes

Aujourd'hui, la recherche s'accorde à dire que la violence n'a pas une cause unique, mais qu'elle découle de plusieurs causes qui interagissent de manière variée. Une étude du BFEG a mis en évidence les facteurs de risque propices à l'apparition de la violence domestique. Elle fournit ainsi des informations importantes pour une prévention ciblée.

De l'aide pour les victimes...

Il existe dans tous les cantons des services reconnus d'aide aux victimes d'infractions. Ils fournissent des prestations gratuites, sans obligation de porter plainte.

www.aide-aux-victimes.ch

...mais aussi pour les auteur·e·s

Les personnes qui commettent des actes de violence peuvent elles aussi trouver des offres de conseil et de soutien dans les cantons.

www.apscv.ch > Services de consultation

Une démarche coordonnée

Des services d'intervention et de coordination ont été mis en place dans les cantons pour prévenir et lutter contre la violence domestique. Ils ont pour but de faire cesser la violence, de protéger les victimes et de mettre les auteur·e·s face à leur responsabilité. Ces services se sont réunis pour former la Conférence suisse contre la violence domestique CSVD.

Un engagement étendu contre la violence

Plusieurs organisations faitières et associations spécialisées œuvrent en Suisse pour améliorer la prévention et la lutte contre la violence domestique. Nous collaborons en permanence avec ces structures.

Nous proposons des informations et de la documentation

Nous mettons en lumière les causes et les conséquences de la violence domestique dans une série d'études, de rapports, d'évaluations et de feuilles d'information. Nous contribuons ainsi au développement de mesures et d'instruments efficaces pour la prévention et l'intervention. La Toolbox Violence domestique réunit des outils d'information et de travail destinés aux professionnel·le·s.

www.toolbox-violence-domestique.ch

Nous pratiquons la coordination et le réseautage

Nous favorisons la coordination et le réseautage au sein de l'administration fédérale ainsi qu'entre la Confédération, les cantons et les organisations non gouvernementales.

Nous organisons des manifestations destinées aux professionnel·le·s

La conférence nationale annuelle sur la violence domestique offre l'opportunité d'aborder différents aspects de la problématique et d'étudier des questions tirées de la pratique avec des spécialistes cantonaux.

Nous participons aux procédures législatives et parlementaires

Nous rédigeons des prises de position et des rapports dans le cadre de consultations internes à la Confédération et d'interventions parlementaires et nous nous engageons pour que la législation offre une protection efficace contre la violence domestique.